



Envoyé en préfecture le 27/09/2019
Reçu en préfecture le 27/09/2019
Affiché le 27/09/2019
ID : 063-200071199-20190924-CCPL_2019_122-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

| | |
|-------------------|-------------------------|
| Nombre de membres | |
| Effectif légal | Présents ou représentés |
| 38 | 34 dont 2 pouvoirs |

Date de convocation : 18 septembre 2019
Date d'affichage : 18 septembre 2019

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle du trieur de Bas-et-Lezat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER,
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT,
Bertrand HANOTEAU a donné pouvoir à Gisèle BOISSIER.

Absents représentés

Josette BREYSSE, Éric GOLD

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Luc CHAPUT

Secrétaire de séance : Jean-Claude PAPUT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2019-122 : MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
PLAINE LIMAGNE AU SIAEP DE BASSE LIMAGNE**

Rapporteur : Stéphane BARDIN

Dans sa délibération n°2019-82 du 21 mai 2019, le conseil communautaire a désigné les représentants de la CCPL au SIAEP Basse Limagne. Suite au souhait d'un de ces représentants de ne plus siéger, il est proposé de le remplacer,

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le 27/09/2019

ID : 063-200071199-20190924-CCPL_2019_122-DE

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés de désigner tel que défini ci-dessus les représentants de la CCPL au SIAEP de la BASSE LIMAGNE :

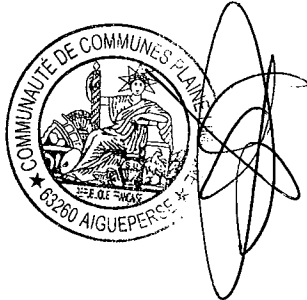
- Mathieu BEAUDANT (Beaumont-lès-Randan)
- Thierry GUILLOUD (St-Priest-Bramefant.)
- Thierry BORDES (St-Denis-Combarnazat)
- Guillaume DAUPHANT (Luzillat)
- Christian DESSAPTLAROSE (Limons)
- Pierre FAYET (Luzillat)
- Christian FRANCOLON (St-André-le-Coq)
- Alain HAUMONTE (Maringues)
- Robert IMBAUD (Maringues)
- Jean ROUX (Mons)

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 27/09/2019

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

